

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00479

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - MARCHE N°2013ASRI33 - AVENANT N°2

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161004-D20160047910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - MARCHE N°2013ASRI33 - AVENANT N°2

Afin de faire réaliser des travaux d'assainissement, Saint-Etienne Métropole a attribué le 31 janvier 2013, au groupement SOGEA Rhône-Alpes/SEETP Robinet, le marché n°2013ASRI33 ayant pour objet la réalisation de petits travaux d'assainissement. Les prestations portent sur des linéaires de canalisation de moins de 20 m et pour des réseaux d'un diamètre inférieur ou égal à 315 mm.

Pour le bon achèvement des ouvrages, objets de ce marché, il est nécessaire, en application de l'article 14 du CCAG-Travaux, d'introduire au bordereau des prix unitaire le prix nouveau suivant :

N°	Désignation	unité	Prix unitaire en euros HT
PN	Clapet anti retour DN 200 dans un regard béton DN 1000	unité	1 560,00

Cette modification doit faire l'objet d'un deuxième avenant au marché, un premier avenant ayant été notifié le 26 décembre 2013.

Le marché initial ayant été passé par délibération, une délibération est nécessaire pour entériner cet avenant.

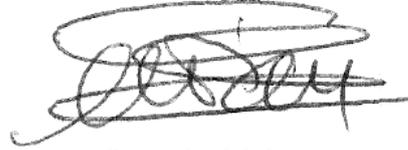
S'agissant de marchés à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum, l'avis de la commission d'appel d'offre n'a pas été sollicité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation de l'avenant n°2 au marché N°2013 ASRI 33,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 au marché N°2013ASRI33 conclu avec le groupement SOGEA Rhône-Alpes/SEETP Robinet,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées à la section investissement du budget annexe assainissement de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU